

**AUTORITE DE DEVELOPPEMENT INTEGRE DES ETATS DU LIPTAKO-GOURMA
(ALG)**

CONSEIL DES MINISTRES

CINQUANTE HUITIEME SESSION ORDINAIRE

Niamey, le 16 septembre 2022



COMMUNIQUE FINAL

Septembre 2022

417, Avenue Kwamé N'KRUMAH - 01 BP 619 Ouagadougou 01 - Burkina Faso

Tél : (226) 25 30 61 48 / 25 30 61 49 - Fax : (226) 25 30 85 88

Site WEB : www.liptakogourma.org

8

M

P

La 58^{ème} Session Ordinaire du Conseil des Ministres de l'Autorité de Développement Intégré des Etats du Liptako-Gourma (ALG) s'est tenue le 16 septembre 2022 à Niamey, sous la présidence de **Docteur Rabiou ABDOU**, Ministre du Plan de la République du Niger, Président en exercice du Conseil des Ministres.

Etaient présents :

- **Monsieur Lamine Seydou TRAORE**, Ministre des Mines, de l'Energie et de l'Eau, pour la République du Mali ;
- **Madame OUSSEINI Hadizatou YACOUBA**, Ministre des Mines, pour la République du Niger ;
- **Madame COMPAORE/YONI Brigitte Marie Suzanne W.**, Ministre délégué auprès du Ministre de l'Economie, des Finances et de la Prospective, chargé du Budget, pour le Burkina Faso.

I- Débats en plénière

Examen des points inscrits à l'ordre du jour

Le Conseil des Ministres a examiné et amendé le projet d'ordre du jour et le projet de programme de travail proposé par la Réunion Préparatoire.

Les travaux se sont déroulés en séance plénière dans cet ordre.

Les Ministres ont pris acte du rapport de la Réunion Préparatoire des Experts à la 58^{ème} Session Ordinaire du Conseil des Ministres.

Après les exposés des conclusions et recommandations de la Réunion Préparatoire des Experts et les échanges sur les dossiers inscrits à son ordre du jour, le Conseil des Ministres :

1. **Adopte** le rapport d'activités du Secrétariat Exécutif au 31 décembre 2021 tel qu'amendé par les Experts et instruit le Secrétariat Exécutif de :
 - **Faire preuve de plus de dynamisme et de visibilité ;**
 - **Respecter le cycle budgétaire ;**

8



1 

- **Faire ressortir désormais dans le rapport d'activités les résultats par axe défini ;**
 - **Pourvoir dans les meilleurs délais tous les postes vacants.**
2. **Prend** acte du rapport d'exécution du budget 2021 de l'ALG au 31 décembre et demande aux Etats membres le paiement à bonne date de leurs contributions ;
 3. **Adopte** le Programme Triennal d'Investissement (PTI) 2022-2024;
 4. **Adopte** le programme d'activités annuel 2022 du Secrétariat Exécutif de l'ALG ;
 5. **Prend** acte du rapport du Commissaire aux Comptes sur les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2020 et demande au Commissaire aux Comptes d'élaborer le rapport de l'exercice clos au 31 décembre 2021 dans un délai de quarante-cinq (45) jours ;
 6. **Arrête** le budget de l'Autorité pour l'exercice 2022, équilibré en recettes et en dépenses à la somme de : **Onze milliards trois cent quatre-vingt-deux millions trois cent soixante-six mille huit cent trente-huit (11 382 366 838) F CFA dont six cent quatre-vingt-quinze millions six cent quatre-vingt-quatorze mille cent cinquante-quatre (695 694 154) F CFA pour les dépenses de fonctionnement et dix milliards six cent quatre-vingt-six millions six cent soixante-douze mille six cent quatre-vingt-quatre (10 686 672 684) F CFA pour la tranche annuelle 2022 du Programme Triennal d'Investissement 2022-2024**
 7. **Fixe** la contribution de chaque Etat membre à la somme **de : Cent quatre-vingt-quatre millions soixante-quinze mille cent quatre-vingt-quatre (184 075 184) F CFA;**
 8. **Instruit** le Secrétariat Exécutif de préparer le dossier de la 59^{ème} Session Ordinaire du Conseil des Ministres avant la fin de l'année 2022 ;
 9. **Décide** de la prise en charge par le Secrétariat Exécutif de l'intégralité des frais afférents à l'organisation des Sessions Statutaires des organes de l'ALG ;

10. **Prend** acte de la note sur la situation socio-économique et sécuritaire dans la Région du Liptako-Gourma ;
11. **Demande** au Secrétariat Exécutif de l'ALG de poursuivre la réflexion sur la mise en place d'un mécanisme de ressources propres de l'ALG ;
12. **Adopte** le projet de Règlement portant création, attributions, composition et fonctionnement du Cadre de Concertation des Gouverneurs des régions frontalières de la Région du Liptako-Gourma ;
13. **Adopte** le projet de Règlement portant création, attributions, composition et fonctionnement du Comité Régional de Pilotage du Projet de Stabilisation de la Région du Liptako-Gourma ;
14. **Adopte** le projet de Règlement portant création, attributions, composition et fonctionnement du Comité des Points Focaux Défense et Sécurité des Etats membres de l'ALG ;
15. **Instruit** le Secrétariat Exécutif de réaliser l'audit du personnel avant la fin de l'année 2022 sous la supervision du Président du Conseil des Ministres ;
16. **Décide** de tenir sa 59^{ème} Session Ordinaire à Bamako en décembre 2022.

II- Débats en Huis clos

Conformément aux dispositions statutaires de l'ALG, relatives à la rotation de la présidence du Conseil des Ministres et du Secrétariat Exécutif, le Conseil des Ministres a pris les décisions suivantes :

- La République du Mali assure la Présidence du Conseil des Ministres, exercée par Monsieur Lamine Seydou TRAORE, Ministre des Mines, de l'Energie et de l'Eau à compter du 17 septembre 2022 ;
- Madame Hawa AW, Cadre supérieure au PNUD, est désignée Secrétaire Exécutif par intérim à compter du 1er octobre 2022.

AW

Ces décisions seront soumises à la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement en vue d'en assurer la cohérence avec les textes de l'ALG.

A la fin de ses travaux, le Conseil des Ministres adresse ses sincères remerciements aux plus Hautes Autorités de la République du Niger et au Secrétariat Exécutif de l'ALG pour toutes les dispositions prises pour la tenue de la présente Session.

Fait à Niamey, le 16 septembre 2022

Pour le Conseil des Ministres,
Le Président en exercice



Dr Rabiou ABDOU



8

